

Lycée

Communiqué relatif aux mesures adoptées au secondaire, collégial et qualifiant

Collège

Dans le contexte particulier de la lutte contre le Covid 19, l'engagement de l'institution AL INBIAAT privée est plus que patent ; Il se décline concrètement dans la myriade de mesures prises en réponse à l'appel du ministère de tutelle et à la stratégie nationale de lutte et de prévention en la matière :

Mesures d'ordre général :

- La désinfection sera assurée par une équipe de spécialistes contractée à cet effet, et ce en total respect de la stratégie nationale de prévention.
- Avant l'embarquement des élèves dans le transport scolaire (exploité à 50% de sa capacité), la prise de température via les appareils appropriés est systématique.
- Le personnel administratif, enseignant et de services a l'obligation de porter les bavettes et les visières dans tous les espaces de l'établissement, y compris en classe.
- Le port de la bavette est strictement recommandé pour nos élèves (la visière demeure souhaitable)
- AL INBIAAT a contracté un médecin consultant pour l'accompagner dans l'application du protocole de prévention contre le Covid 19.
- Le recrutement d'une professionnelle expérimentée pour chapeauter la cellule de veille et mise en application du protocole de lutte contre le Covid 19.
- L'ensemble des locaux seront équipés de gels désinfectants et de gels hydro-alcooliques.

Mesures spécifiques au secondaire, collégial et qualifiant :

Fidèle à son approche proactive, la direction pédagogique du secondaire a retenu cette panoplie de mesures :

- L'arrivée et le départ de nos élèves du secondaire se fera 30 minutes avant l'arrivée et le départ des élèves des cycles préscolaire et primaire.
- Le secondaire est scindé en deux pôles aux locaux séparés, le secondaire collégial et le niveau du tronc commun possédant son propre entrée et sortie, reste indépendant des niveaux de la 1ère année et de la 2ème année du baccalauréat logés à AL INBIAAT 3.
- Le nombre d'élèves par groupe-classe est limité à 13 ou 14 élèves maximum.
- L'aménagement des espaces suit une signalétique précise qui va jusqu'aux classes. Ces dernières demeurent fixes pour le groupe-classe.
- La récréation se fera en classe et en présence de l'enseignant.

L'institution AL INBIAAT privée a décidé de dispenser un enseignement alterné : en présentiel à concurrence de 50 % et un enseignement à distance à raison de 50% (avec la possibilité d'opter pour l'enseignement à distance à 100%, sur demande du parent ou du tuteur).

Annexe 1 : dates de l'accueil des élèves pour la rentrée par niveaux.

Le directeur pédagogique du Secondaire